



Association de communes Mobul
Rue du Château d'En-Bas 33
Case postale
1630 Bulle

026 919 18 56
info@mobul.ch
www.mobul.ch

Mise en consultation publique

Le Comité de direction de l'agglomération Mobul a décidé de mettre en consultation publique le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), **du 19 juin au 18 août 2026**.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2025, le PA5 a été approuvé sous réserve de la mise en œuvre des conditions d'approbation. Pour les aspects liés à l'aménagement du territoire, le PA5 est considéré comme un plan directeur régional (art. 27 LATeC).

Le document peut être consulté au format électronique sur le site Internet de Mobul (www.mobul.ch), ou en format papier dans les locaux de Mobul (rue du Château-d'En-Bas 33, 1630 Bulle) et de la Préfecture de la Gruyère.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses remarques et suggestions motivées auprès des administrations concernées ou par courriel à info@mobul.ch. La consultation porte uniquement sur les modifications du PA5 déjà approuvé.

Un rapport de consultation sera élaboré par le Comité de direction Mobul. Le PA5 adapté sera soumis à l'adoption de l'Assemblée des délégués, puis il sera transmis pour approbation au Conseil d'Etat.